

Note à destination des établissements

Recensement Apprentissage 2025

1. Reconduction de la saisie « au fil de l'eau » des dossiers commençant au **1^{er} semestre 2025**

2. Nouveauté : il existera désormais un **recensement** pour les dossiers débutants au second semestre qui seront soumis à commission

3. Il est nécessaire de recenser dès à présent vos besoins en apprenti au sein de votre structure pour l'exercice 2025.

4. Pour résumer : 2 cas de figure sont possibles:

- Soit mon dossier apprentissage commence entre le **1er Janvier et le 30 Juin 2025**:
→ j'envoie le plus tôt possible la demande de financement ANFH, la convention et le Cerfa à mon Conseiller référent et la DAPEC sera saisie.
- Soit mon dossier commence entre le **1er Juillet et le 31 Décembre 2025**:
→ un mail pour un recensement en ligne vous sera envoyé au mois de Mai
→ une réponse d'acceptation ou de refus vous sera transmise courant Juin

5. Petit rappel sur la prise en charge de 50% des coûts pédagogiques:

Les frais de déplacement et de traitement pourront être pris en charge sur le PLAN de formation

Niveau du diplôme	Titre du diplôme	Plafonds de prise en charge
Niveau 3	CAP	6 000€
Niveau 4	BAC	6 000€
Niveau 5	BTS	7 000€
Niveau 6	Licence	7 000€
Niveau 7 et 8	Master, Doctorat	7 500€

Si besoin : [zoom sur l'apprentissage](#)